SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt , le quinze juin à 15 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 9 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Claude BOMPARD ,

Secrétaire de séance : Mme Marie CALERO

Mme BOMPARD	M. MASSART	
M. RAOUX	Mme SIBEUD	
Mme CALERO	Mme GOUVARD	
Mme LAVALLEE	M. DUMAS	
Mme NERSESSIAN	Mme PECHOUX	
M. MICHEL	Mme GUTIEREZ	
Mme FOURNIER	M. ARNAUD	
M. MORAND	Mme DESFONDS FARJON	
M. MERTZ	M. ZILIO	
M. JEAN		
Mme MATHIEU		
Mme PLAN		

Représentés :

M. VASSE	par	Mme FOURNIER
Mme GRANDO	par	Mme. SIBEUX
M. POIZAC	par	M . MORAND
Mme PONCET	par	Mme. CALERO
M. ANDRE	par	M. MICHEL
M. RODRIGUEZ	par	M. RAOUX
Mme. BOUCLET	par	M. ZILIO

Absents : Mme MOREL-PIETRUS, M. BESNARD, M. MALAPERT, M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de nommer Mme CALERO, Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre : M. MASSART
Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

****

QUESTION N° 2 – ACQUISITION PROPRIETE DE LA S.C.I. LA DAGMARIE - PARCELLES CADASTREES SECTION A N° 926, N° 1026, N° 1068, N° 1245 ET N° 1247 - QUARTIER LE BARTRAS NORD

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section A n° 926, n° 1026, n° 1068, n° 1245 et n° 1247 situées quartier Le Bartras Nord, pour une superficie totale de2 ha 49 a 09 ca (24 909 m²), appartenant à la S.C.I. LA DAGMARIE.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 3 – ACQUISITION PROPRIETE DU G.F.A. DE LA PLAINE - PARCELLES CADASTREES SECTION A N° 301, N° 302, N° 303, N° 304, N° 305, N° 1246 ET N° 1248 - QUARTIER LE BARTRAS NORD

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section A n° 301, n° 302n° 303, n° 304, n° 305, n° 1 246 et n° 1 248 situées quartier Le Bartras Nord, pour une superficie totale de 10 ha 69 a 87 ca (106 987 m²), appartenant au G.F.A. DE LA PLAINE.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 4 – ACQUISITION PROPRIETE DE MME DURAND - PARCELLE CADASTREE SECTION BE N° 201 B - CHEMIN VIEUX

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section BE n° 201 b située chemin Vieux, d'une superficie de 8 m², appartenant à Mme Yolande DURAND, pour un montant de 120 €, soit15 € le m².
Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 5 – ACTE RECTIFICATIF DE LIMITES DE PROPRIETES - SIGNATURE ENTRE LA MAIRIE DE BOLLENE ET LES S.C.I. LE PIGRAILLER, LES ACACIAS, LES PEUPLIERS ET LES ROMARINS - ZONE D'ACTIVITES DU PIGRAILLER

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'acte rectificatif de limites cadastrales relatif à la zone d'activités du Pigrailler à passer entre la ville de Bollène et les S.C.I. Le Pigrailler, Les Acacias, Les Peupliers et Les Romarins représentées par M. Robert DAVID.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié et les frais de géomètre seront à la charge de M. Robert DAVID.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte rectificatif de limites cadastrales à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 6 – CLASSEMENT DE BIENS PRIVES DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- de procéder aux classements précités,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 7 – PERSONNEL COMMUNAL - PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DELIVRANCE ET DE PROROGATION DES PERMIS DE CONDUIRE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET DE PERSONNES (CATEGORIES C ET D)

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'autoriser le principe de prise en charge par la ville :

* des frais correspondant à la délivrance de permis de conduire spécifiques pour le transport de marchandises et de personnes (catégories C et D) nécessaires au bon fonctionnement des services,

* des frais inhérents à l'examen médical auquel est subordonné la prorogation de ces permis,

- d'autoriser la prise en charge par la ville des frais correspondant à la délivrance des permis de conduire C des deux agents titulaires du service Cadre de Vie, pour un montant global de 3 840 €.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 8 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS / SUPPRESSIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,

- d’approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l’exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d’autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

****

QUESTION N° 9 – PERSONNEL COMMUNAL - MISE EN OEUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES INGENIEURS ET DES TECHNICIENS - REGLEMENT D'APPLICATION

Il est proposé à l’Assemblée :

- d’adopter le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) ainsi proposé à compter du1er juillet 2020, au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et contractuels, pour les cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens,

- d’adopter le règlement d'application du R.I.F.S.E.E.P., tel qu'annexé à la présente délibération, pour les cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens,

- d’abroger les dispositions contraires ou qui n'existent plus, contenues dans les délibérations antérieures sur le régime indemnitaire des cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens,

- d’accorder le bénéfice du R.I.F.S.E.E.P. aux agents mis à disposition de la ville, comme complément de rémunération, tel que défini par la circulaire ministérielle 2167 du 5 août 2008, dont les cadres d’emplois sont visés par la présente délibération.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l’exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d’autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaire au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. MASSART,Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

****

QUESTION N° 10 – PERSONNEL COMMUNAL - PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 - MODALITES D'ATTRIBUTION

Il est proposé à l’Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'ouvrir la possibilité du versement de la prime exceptionnelle selon les modalités d’attribution définies ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l’exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d’autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. MASSART

QUESTION N° 11 – PROTECTION FONCTIONNELLE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée,

- de fixer les modalités de mise en œuvre de la protection fonctionnelle comme précité.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le 1er Adjoint à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre : M. MASSART

****

QUESTION N° 12 – SERVITUDES - IMPLANTATION D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE ET DE COFFRETS ELECTRIQUES - PARCELLE SECTION BZ N° 47 - COURS DE LA REPUBLIQUE - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ENEDIS – ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :
- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'adopter la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine, de coffrets électriques et de tous les accessoires nécessaires sur la parcelle communale cadastrée section BZ n° 47, cours de la République, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,

- d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,

- d’autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir et tous les documents nécessaires.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 13 – SERVITUDES - REMPLACEMENT D'UN SUPPORT BETON ET D'UNE LIGNE BASSE TENSION AERIENNE - PARCELLE SECTION AD N° 93 - RUE HENRI MATISSE - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ENEDIS - ADOPTION

Il est proposé à l’Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d’adopter la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour le remplacement d’un support béton, d’une ligne électrique basse tension aérienne et de tous les accessoires nécessaires sur la parcelle communale cadastrée section AD n° 93, rue Henri Matisse, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,

- d’autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,

- d’autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir et tous les documents nécessaires.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 14 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT - MODIFICATION DU PERIMETRE DU CONTRAT D’AFFERMAGE POUR L'INTEGRATION DE 4 NOUVEAUX OUVRAGES - DIVERSES DISPOSITIONS - AVENANT N° 4

Il est proposé à l’Assemblée :

- d’adopter l'avenant n° 4 au contrat d'affermage ayant pour objet :

* l’intégration dans le périmètre de l’affermage des 4 nouveaux postes de relèvement,
* la différenciation de la nature des travaux de renouvellement (article 35.2 du contrat),
* l’adaptation de la formule de variation des tarifs (article 41.2 du contrat).

avec prise d'effet au 1er juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2024 (échéance du contrat).

- d’autoriser le Maire à signer l'avenant n° 4 à intervenir et tous les documents nécessaires à l'exécution et au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 15 – SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE VALORISATION FORESTIERE (S.M.D.V.F.) - DEBROUSSAILLEMENT DES ABORDS DES VOIES COMMUNALES ET REFECTION DES PISTES DE DEFENSE FORESTIERE CONTRE L'INCENDIE (D.F.C.I.) - CONTRIBUTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d’accorder le versement d’une contribution financière de la Commune au Syndicat Mixte de Défense et Valorisation Forestière, pour l’année 2020, d’un montant maximal de 9 607,92 € correspondant à la réalisation des travaux de mise aux normes de débroussaillement sur les voies ouvertes à la circulation publique situées dans les massifs forestiers et ceux concernant les travaux sur les pistes D.F.C.I.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l’exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de cette opération.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 16 – DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - MISE EN PLACE D'UN PLAN D'INTERVENTION - CONVENTION AVEC UNE ENTREPRISE AGREEE - APPROBATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la mise en place d'un plan d'intervention pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire communal de Bollène.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget 2020 aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 17 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2019 – ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2019.

Prend acte.

****

QUESTION N° 18 – FESTIVAL "LES POLYMUSICALES" 2020 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter les conventions de partenariat à passer entre la ville de Bollène et les entreprises qui désirent contribuer à l'organisation du festival d'été « Les Polymusicales » 2020, aux conditions énoncées ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 19 – ORCHESTRE DE LA REUSSITE - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / COLLEGE PAUL ELUARD - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'adopter la convention à passer avec le Collège Paul Eluard dans le cadre de son action « Orchestre de la Réussite » en vue de l'appui pédagogique du Conservatoire de musique de la Ville, aux conditions énoncées ci-dessus,

- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 20 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ETAT DES TRAVAUX POUR L'ANNEE 2019 - INFORMATION

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- de l'état des travaux 2019 de la commission consultative des services publics locaux, tel qu'énoncé ci-dessus.

Prend acte.

****

QUESTION N° 21 – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de verser, à compter du 1er janvier 2020, une indemnité de gardiennage des églises communales correspondant aux montants maximaux susvisés.

La désignation du/des bénéficiaire(s) interviendra par arrêté.
- de reconduire chaque année le versement de cette indemnité dans la limite des montants indiqués ci-dessus,

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 22 – CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES - VOTE DES TAUX - EXERCICE 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- de voter les taux des contributions directes locales comme suit :

	2019	**2020**
Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties	15,18 %	15,18 %
Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	50,87 %	50,87 %

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés